
INFO ALLIANCE

11- 01- 2009

BONNE ANNÉE 2009

S'il est un souhait traditionnel et normal au début d'une année, c'est bien celui de se souhaiter du « bon », de se souhaiter tout ce qui peut conserver et améliorer notre bonheur, de la santé aux biens matériels et aussi, bien sûr, à certains petits caprices. C'est ce que j'espère pour vous en 2009.

À DÉVELOPPER

De façon plus spécifique, je nous souhaite de pouvoir réaliser une avancée dans notre dossier d'indexation. Nous pouvons compter actuellement sur une bonne collaboration entre nous pour appuyer les démarches entreprises, démarches qui ont jusqu'ici rapporté certains fruits, surtout quant aux droits de représentation que nous avons obtenus (Loi 27), même si nous n'avons pas la parité dans les comités qui traitent de ce qui nous concerne. Cette collaboration peut cependant se renforcer, s'élargir. Nous travaillerons sur ce point rapidement suite aux décisions prises lors de l'assemblée du 05 décembre 2008. Vous comprenez qu'il sera question de **recrutement**. Parlez-en déjà dans vos milieux, avec d'autres personnes retraitées des secteurs public et parapublic. Si vous réussissez à établir des contacts, faites-nous en part; l'AAR entrera de suite en communication avec ces liens que vous aurez établis. Vous ne serez évidemment pas la seule ressource de recrutement, le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration qui verra à structurer une démarche pour atteindre cet objectif.

AUTRES POINTS D'APPUI

Nous devons compter aussi sur d'autres forces pour réaliser les avancées souhaitées. Je pense entre autres à l'approche des **syndicats et des syndiqués** pour leur rappeler que la retraite les attend toujours avec des séquelles du décret de 1982. Lors des 2 dernières négociations, les demandes syndicales appuyaient nos démarches. En 1999, afin de retrouver l'indexation, ils demandaient le maintien du taux de cotisation à 7.95 (l'évaluation actuarielle nécessitait moins de 5 %). Vous vous rappelez du règlement: la poire fut coupée en deux et 50 % fut accordé , mais seulement à celles et ceux qui prendraient leur retraite après le 01 janvier 2000. En 2005, les demandes syndicales comprenaient encore l'indexation, mais un autre décret (Loi 142) repoussa le dossier retraite à 2010. Il nous faut conserver cet appui, ce qui ne signifie pas qu'on se jette dans les bras des syndicats et qu'on attend. Réussirons-nous à devancer 2010 ?

L'autre appui sur lequel nous devons travailler très fort, et qui est en lien avec la négociation qui est, comme vous le savez, régie par une loi, c'est la **table de travail** que nous avons exigée unanimement dans les 14 grands ralliements tenus à l'échelle de la province en 2006 et 2007 et que nous rappelons sans cesse au gouvernement. C'est le point le plus important et le plus urgent. Si c'est notre droit de participer officiellement aux différents comités de retraite et au conseil d'administration de la CARRA, pourquoi n'en serait-il pas ainsi à une table de travail spécialement dédiée aux régimes de retraite et pour les retraités ?

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2008

C'est en bref la réflexion que je me suis faite depuis la réunion du 05 décembre dernier. Lors de cette assemblée extraordinaire, la proposition de regrouper les associations de l'Alliance autour des secteurs public et parapublic a été adoptée. Les statuts ont été modifiés. La représentation des associations aux instances de l'Alliance ne se fera plus par région mais par élection lors de l'assemblée générale. Le nombre de représentantes et de représentants nommés par les associations pour participer aux assemblées générales ou extraordinaires est déterminé par une échelle aussi adoptée. Le Comité exécutif a été aboli; le Conseil d'administration sera l'instance importante entre les assemblées générales ou extraordinaires.

Voilà les principaux changements discutés et adoptés lors de cette assemblée. Vous recevrez plus de détails avec les nouveaux statuts amendés.

CE QUI S'EN VIENT

Le Groupe de Travail des Associations de Retraités (GTAR) se réunira le 19 janvier. Nous attendons toujours des nouvelles sur les suites aux travaux de la commission parlementaire du 30 septembre sur les coûts de l'indexation.

Le Conseil d'administration se réunira vers la fin janvier.

Évidemment nous pouvons constater que la tenue des élections a bousculé certains agendas de travail, et c'est maintenant la crise économique qui s'en mêle. Comme notre dossier d'indexation est plus rattaché à un droit qu'à une faveur ou une demande de charité, nous n'avons pas à être gênés de continuer à y travailler. En occupant l'espace démocratique auquel nous avons droit dans la société du Québec et auprès du gouvernement comme étant notre ex-employeur, nous finirons par détruire les préjugés qui ne considèrent les personnes retraitées et aînées que comme des bénéficiaires, des amateurs de jeux de cartes et des coureurs de salles d'urgence et de médecins.

NUL NE SERA PLUS FORT QUE NOUS TOUS ENSEMBLE

André Goulet, président
Case postale 75133
Québec G1Y 3C6

alliancedesassociations@bellnett.ca

Téléphone (418) 658 - 4431

